



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 septembre 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia auprès de l'Association AMORCE

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 27 septembre à 17h30 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 21 septembre 2021.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

| | | |
|---------------------------|---|-----------------------|
| DE CASALTA Jean-Sébastien | à | ZUCCARELLI Jean |
| PIPERI Linda | à | SAVELLI Pierre |
| LACAVE Mattea | à | POLISINI Ivana |
| PADOVANI Jean-Jacques | à | PADOVANI Marie-Hélène |
| SIMONPIETRI Pierre-Michel | à | POZZO DI BORGO |
| LINALE Serge | à | ROMITI Gérard |

ABSENTS : DE GENTILI Emmanuelle, VESPERINI Françoise, SIMEONI Gilles.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia auprès de l'Association AMORCE

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les statuts de l'Association AMORCE ;

Considérant, que l'Association AMORCE, association loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général est un réseau de collectivités et de professionnels ayant pour but d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires notamment sur les compétences Déchets Ménagers et Energie ;

Considérant que le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération est adhérente à l'Association AMORCE pour ses compétences Déchets Ménagers et Energie ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la CAB titulaire et un suppléant auprès de l'association AMORCE ;

Considérant que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;

Vu les candidatures de Mme Leslie Pellegrini et de M. Jean-Charles Leonardi, aux fonctions respectives de titulaire et de suppléant ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(A l'unanimité)

De ne pas recourir au scrutin secret ;

ELIT
(A l'unanimité)

Abstentions : MM. Morganti, Zuccarelli, De Casalta, Mme Salge

- Madame Leslie Pellegrini membre titulaire pour le représenter au sein des différentes instances de l'association ;
- Monsieur Jean-Charles Leonardi, membre suppléant pour le représenter au sein des différentes instances de l'association.



LE PRESIDENT
Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification